



**COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE
COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 6
CONSEIL MUNICIPAL**

SAMEDI 29 AOÛT 2026 à 10 H 00

Mai dur que lei dur

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Alexis ARGENTI, Joël BARRIERE, Murielle BALDINI, Dominique DOUROV,
Lydie LALOT, Razika RAHAB, Thierry GUILLEMETTE

Absents : Aucun

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

1 – Validation du compte-rendu de séance n°5 du 05/06/2026

La validation du compte-rendu de séance n°5 est reporté.

2 – Délibération n°1 - Adhésion Communes Forestières 2026

Monsieur le Maire présente la fédération des communes forestières et propose aux membres du Conseil municipal d'y adhérer pour un montant de 190 euros par an. Après délibération, les membres du conseil municipal votent et approuvent cette adhésion.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération n°2 - Projet Hé eau L'Esteron

REPORTER

4 – Délibération n°3 - Subvention MSP - Santé plus Esteron

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt du soutien apporté à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Santé Plus Estéron située à Roquestéron.
Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident d'attribuer la somme de 200 euros.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Délibération n°4 - Subvention association Montagn'habits 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt d'aider financièrement l'association Montagn'habits située à Saint Auban (06850).
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer la somme de 150 euros.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Délibération n°5 - Désignation des représentants des communes CLECT

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un représentant de la CLECT (Comission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et se propose à ce siège. Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées lors de tout transfert de compétences entre les communes et l'EPCI.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de voter à main levée et désignent Monsieur le Maire Alexis ARGENTI comme délégué titulaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 H.